AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

216C2455
FR0000051070-FS1104

27 octobre 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 octobre 2016, la société de droit suisse UBS AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir directement et indirectement franchi en baisse, le 21 octobre 2016, par suite d'une cession d'actions ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM hors marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM et détenir 9 501 076 actions ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM[1] représentant autant de droits de vote, soit 4,86% du capital et 4,78% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
UBS AG	7 565 410	3,87	7 565 410	3,81
UBS Switzerland AG	1 935 462	0,99	1 935 462	0,97
UBS Securities LLC	204	ns	204	ns
Total UBS Group AG	**9 501 076**	**4,86**	**9 501 076**	**4,78**

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 9 362 754 actions ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- 1 faculté de rappel des actions faisant l'objet d'un prêt de titres portant sur 326 187 actions ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM, exerçable à tout moment ; et

- 1 faculté de rappel des actions détenues à titre de collatéral portant sur 9 036 567 actions ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM, exerçable à tout moment.

[1] Dont 9 362 754 actions assimilées au titre de l'article L. 233-9 I, 4° et 4° bis du code de commerce.
[2] Sur la base d'un capital composé de 195 340 313 actions représentant 198 622 800 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.